



Université  
**BORDEAUX  
MONTAIGNE**

Cellule juridique

**Arrêté fixant la composition des bureaux de votes pour l'élection du 15/10/2020  
au conseil de l'UFR Langues et civilisations (collège usagers)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ BORDEAUX MONTAIGNE**

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Vu l'arrêté du 17/09/2020 régissant l'élection du 15/10/2020 au conseil de l'UFR Langues et civilisations (collège usagers),

Vu l'arrêté du 23/09/2020 relatif à la liste électorale afférente à l'élection partielle du 15/10/2020 au conseil de l'UFR STC (collège B), actualisées au 09/10/2020 par arrêté du 09/10/2020,

**ARRÊTÉ**

**Article 1:**

➤ La composition des bureaux de vote ouverts pour l'élection du 15/10/2020 (collège Usagers) au conseil de l'UFR Langues et civilisations est fixée comme suit:

▪ Bureau de vote ouvert le 15/10/2020 à l'UFR Langues et civilisations, de 09H00 à 17H00 (Bat. A - salle A.103) :

- présidente: YVON Elsa ;
- assesseurs:
  - (titulaires) : HERVET Alexandre ; SAGNET Auriane;
  - (suppléants) : DELPIERRE Manon ; MOUNAIX Carole.

▪ Bureau de vote ouvert le 15/10/2020 au Centre universitaire d'Agen, de 09H00 à 17H00:

- président(e) : LEDUC Noémie (suppléant : DUROU Aurélien) ;
- assesseurs:
  - LAVERGNE Noémie ;
  - PAWLACZYK Camille.

**Article 2:**

Le présent arrêté est soumis à publication par voie d'affichage dans les locaux de l'UFR Langues et civilisations (Bâtiment A, couloir 1<sup>er</sup> étage) et par voie de mise en ligne sur le site internet de l'Université Bordeaux Montaigne.

**Article 3:**

Mme la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

*Fait à Pessac, le 14 octobre 2020.*



Le président  
de l'Université Bordeaux Montaigne,

  
Lionel LARRÉ.